

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1984)
Heft: 749

Artikel: Départ : André Chavanne : une époque, un style
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1017173>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

RÉFORME

Ecole vaudoise: la guerre des mots

Depuis dix ans, le Département de l'instruction publique vaudois, sis rue de la Barre 8 à Lausanne, rédige une luxueuse revue qui paraît cinq ou six fois l'an. En général insipide, inodore et incolore (sauf la page de couverture, en 1984 d'un orange agressif), cette revue, envoyée gratuitement aux enseignants et aux commissions scolaires, se transforme de temps en temps en organe de propagande des thèses scolaires des partis libéral et radical. Aucun article critique sur l'école n'y a jamais été autorisé.

L'initiative «Une meilleure école pour tous», qui a recueilli plus de 22 000 signatures en 1982 et qui sera soumise au peuple les 1^{er} et 2 décembre prochains (voir, entre autres, DP 746, «Jura, Genève, Vaud, Ecole: trois attitudes cantonales»), n'y a été présentée qu'à travers le prisme déformant du Conseil d'Etat (affirmations contraires au texte même de l'initiative, procès d'intention à l'égard des initiants, évaluation des coûts fantaisiste, etc.).

TROMPERIES

Dans le dernier numéro (octobre 1984), le chargé de l'information dudit DIP présente «Les grandes lignes de la nouvelle loi scolaire», loi qui constitue un contre-projet implicite à l'initiative. En deux pages, l'auteur accumule les contrevérités et les mensonges, faisant passer la loi pour ce qu'elle n'est pas, trompant ainsi délibérément le lecteur non spécialiste.

Quelques exemples.

• L'auteur prétend que *les épreuves d'arrondissement ne sont rien de plus que des travaux écrits comme les autres, sinon que, afin d'égaliser les*

chances, ils ont été préparés par un groupe de maîtres pour l'ensemble de l'arrondissement scolaire. Aujourd'hui, il est un fait que les examens d'admission dans les collèges et en primaire supérieure sont très largement critiqués dans le canton de Vaud; il faut donc donner l'impression qu'ils sont supprimés! L'article 31 de la loi précise que **les résultats de ces épreuves doivent être au moins égaux au seuil fixé pour la division choisie...**

En fait, il s'agit d'examens répartis sur trois mois. Comme le relevait d'ailleurs la très radicale «Nouvelle Revue» de Lausanne (4 mai 1984), rendant compte d'une conférence de M. Cevey, nouveau chef (radical) du DIP, devant la Société commerciale et industrielle de Vevey: «Le fameux examen ne sera pas supprimé.» «La vie est jonchée d'épreuves, il faut que l'enfant en fasse l'expérience», estime à juste titre M. Cevey. Pas supprimé donc, mais réparti sur l'année en deux séries d'épreuves. C'est dire que la tension nerveuse de l'enfant s'en trouvera augmentée.

MÉLI-MÉLO

• Deuxième exemple. *L'orientation opérée à l'issue du 5^e degré est aussi fine que possible, mais elle n'est pas irréversible pour autant; des transferts d'une division à l'autre sont tout à fait réalisables au 6^e degré.* La loi précise en fait (art. 33): **sauf cas particulier, les passages d'une division ou d'une section à une autre ne sont pas autorisés en cours d'année...**

Même à la fin de la 6^e, les passages ascendants seront rarissimes, à cause des programmes différents et de l'introduction des branches spécifiques. Le cocasse est que ce partisan de la loi prête à celle-ci, ou plutôt à la structure qu'elle propose, des qualités de souplesse et de perméabilité extraordinaires, éléments que les adversaires de l'initiative mettent en avant pour justifier leur opposition à l'initiative. Opposition infondée d'ailleurs, puis-

que, dès la 7^e l'initiative propose trois sections au profil bien déterminé!

• Troisième exemple. Le thuriféraire des œuvres départementales affirme à deux reprises que *pour les élèves dont le développement est plus tardif, elle prévoit des possibilités de raccordement à l'issue de la scolarité obligatoire.*

Un amendement visant à créer de véritables classes de raccordement, constituant une dixième année facultative, a été écarté par la majorité du Grand Conseil! La loi prévoit seulement (art. 35): **des raccordements sont organisés dans le cadre de la scolarité postobligatoire.** Rattachés à l'enseignement gymnasial, ces raccordements pourraient se limiter à quelques heures par semaine, comme l'a déclaré M. Cevey au Grand Conseil...

• Enfin, dans sa conclusion, le grand zéléteur de la loi scolaire dresse un calendrier très alléchant de l'introduction de la réformette envisagée, en cas de rejet de l'initiative. Il n'oublie qu'une chose: la loi sera soumise à référendum, un référendum que lanceront probablement plusieurs personnes ou groupes qui luttent aujourd'hui contre l'initiative.

De telles entreprises de désinformation, payées par les contribuables vaudois, suffiront-elles à tromper les citoyens? Il faut en tout cas que la cause soit bien mauvaise pour que ses défenseurs en soient réduits à utiliser de telles armes.

DÉPART

André Chavanne: une époque, un style

Ce n'est pas encore le départ, mais déjà un adieu. André Chavanne ne sera plus dans la course au Conseil d'Etat genevois l'an prochain. Ce retrait constitue en tout cas un événement. Les médias ne

s'y sont pas trompés. Avant les bilans et les analyses, il mérite donc quelques commentaires, à chaud.

André Chavanne, au cours de ses vingt-quatre ans au gouvernement, a incarné une époque, celle des grandes réformes de structures de l'enseignement secondaire. Le Cycle d'orientation, dont il n'est pas l'initiateur, mais le grand patron, constitue la pièce maîtresse du nouveau système. Mais la rénovation des enseignements pratiques, mais la diversification des filières dans l'enseignement gymnasial, la maturité artistique, les classes à niveaux et à options n'épuisent pas la liste des innovations importantes. Les besoins en formation d'une société toujours plus tertiaire, l'élévation au niveau de vie, la pression démographique, l'aspiration à plus d'égalité dans le domaine de l'instruction et de la culture portent l'œuvre.

Sans André Chavanne, quelque chose de toute façon aurait bougé dans l'enseignement genevois, car le mouvement est universel. Il aurait contraint n'importe qui, n'importe quel parti, à faire avec lui au moins un bout de chemin.

Mais avec André Chavanne la démocratisation, dans sa phase quantitative, ou structurelle si l'on veut, puis dans sa phase plus qualitative, plus pédagogique, est allée à Genève plus vite et plus loin que partout ailleurs en Suisse, provoquant tout à la fois un effet d'entraînement et de résistance. Là encore tenons compte des circonstances. De tradition ouverte sur le monde, Genève, avec sa forte population étrangère, ses relations internationales intenses, sans contrepoids d'une campagne profonde, est très sensible aux influences extérieures, voire aux modes. Mais avec André Chavanne les réformes scolaires ont eu un style particulier. Car le magistrat était dans l'homme, et l'homme dans le style d'abord, plus genevois que suisse et même plus français encore que genevois. Herriot, y compris la culture et l'amour des Belles Lettres. Mais le Herriot du Cartel, qui se heurte au mur

d'argent. Avec le même art gourmand de la vie, la même nonchalance massive, qui fait confiance aux meilleurs, mais parfois aussi à de moins bons subordonnés. Les enseignants ne font pas toujours de bons magistrats. Surtout à l'instruction publique. Ils sont quelquefois trop scrupuleux, trop méthodiques, trop peu sûrs d'eux. Par son style, le président aura dominé son département.

Ce style est aussi celui de l'homme public. Il lui a valu des critiques, dans une ville où — on l'oublie trop souvent en Suisse — la tristesse est souvent le baromètre de la compétence. Du moins chez les «vrais» Genevois. Mais aussi un attachement populaire qui dépassait les limites de son parti. Et le respect que beaucoup accordaient à André Chavanne n'était pas celui du calcul ou de la raison, mais du cœur. Et cela comptera devant l'électorat pour le successeur que les socialistes lui choisiraient, quel qu'il soit par ailleurs.

Le chef du Département de l'instruction publique quitte son poste alors que les grandes espérances

pédagogiques des années soixante s'estompent. Les élèves ne sont ni plus ni moins motivés dans l'école de Chavanne qu'ils ne l'étaient auparavant. Mais ne le seraient-ils pas moins, si les réformes entreprises n'avaient pas adapté quand même le système scolaire aux changements si rapides de la société? Question sans réponse et sans intérêt même devant ce constat: les changements de structures n'inspirent plus les enseignants. A Genève comme partout «small is beautiful». Même si l'acquis demeure, le souffle n'y est plus. Moins de générosité. Moins d'espoir. La droite l'a bien senti, qui a repris contre la politique du DIP une nouvelle offensive portée par l'esprit du temps.

L'homme et son style auront donc fait bon ménage avec l'époque. Les lendemains de Chavanne ne seront pas ceux de l'ouverture, quel que soit celui qui reprendra l'Instruction publique genevoise, si même ils sont ceux de la continuité. Heureux magistrat qui s'en va, en emportant avec lui non une œuvre achevée, mais un morceau d'époque! Il peut en remercier ses amis politiques.

EN BREF

M. Daniel A. Kellerhals, directeur général de la Fédération de l'industrie horlogère suisse, à Bienne, est un des rédacteurs de la colonne réservée aux invités du quotidien bernois «Der Bund». Dans un article consacré à l'analyse du récent exposé de Laurent Fabius à la télévision française, M. Kellerhals n'hésite pas à faire du Premier ministre socialiste un membre «honoris causa» du Parti radical! (Laurent Fabius, FDP-Mitglied h.c.)

* * *

Il arrive de trouver d'intéressantes informations sur les mécanismes peu connus de la manipulation en Suisse dans «Die Weltwoche». C'est ainsi que le numéro 39 de cet hebdomadaire expliquait la manière dont certaines campagnes nationales pour collecter des fonds sont préparées par des entrepri-

ses spécialisées qui garantissent même le résultat à ceux qui recourent à leurs services. Comment tendre la main à l'avenir sans s'adresser à ceux qui en font une profession avec pignon sur rue et plus seulement en tirant les sonnettes? Autres temps, autre militantisme...

* * *

«Notre armée de milice» (octobre 84) rend compte des manifestations du XX^e anniversaire de l'Association européenne de sous-officiers (AESOR) à Versailles. Trois cents participants et un peu de pagaille, mais malgré tout, la joie dans les cœurs (l'Europe des uniformes, une réalité!). Trois généraux, de nombreux colonels et officiers, ainsi que, bien entendu, des sous-officiers suisses, français, allemands, autrichiens, danois et italiens participaient aux travaux de cette internationale des «sous-offs».